

Appel à projets 2013

Habitat, développement social et territoires

Dates limites de réception des dossiers : 22 mars 2013 et 18 septembre 2013

Contexte

Plus de 3,6 millions de personnes se retrouvent dans des situations de mal-logement (logements insalubres, hôtels meublés, sur-occupation...) à l'origine de troubles du sommeil, de mauvaises conditions d'hygiène, de pathologies respiratoires mais aussi de ruptures et d'échecs scolaires pour les enfants, de tensions voire de violences intrafamiliales.

Objectifs de l'appel à projets

Depuis 12 ans, la Fondation de France soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, la Fondation de France souhaite également encourager la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Enfin, à l'échelle d'un quartier ou d'un bourg, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leurs espaces communs de vie.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Les deux axes de cet appel à projets concernent exclusivement les organismes sans but lucratif.

Axe 1 – Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles

Toute personne devrait pouvoir bénéficier d'un logement décent et le garder, qu'elle soit locataire, sous-locataire ou propriétaire. Tout logement devrait être autonome, économe en énergie, adapté à ses occupants et accessible financièrement, afin d'offrir à ses occupants une stabilité, une sécurité et un certain confort. Pour tenter d'y parvenir, la Fondation de France encourage les projets associatifs destinés aux ménages aux revenus modestes, menés en partenariat avec les collectivités territoriales, ainsi que les bailleurs sociaux susceptibles de répondre concrètement à ces besoins.

Pour toutes les initiatives de cet axe, un soutien méthodologique et financier dans la phase de montage (ou de développement du projet) pourra être apporté.

Sous condition qu'il y ait partenariat, la Fondation de France soutient :

- **les actions locales d'incitation, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à vocation sociale ainsi qu'au maintien dans ce logement.** Il s'agit par exemple d'ateliers de recherche de logements, d'agences immobilières à vocation sociale, d'initiatives pour le logement des jeunes, d'auto-réhabilitation ou d'auto-construction, de projets liés à la précarité énergétique;

- **la réalisation d'opérations publiques ou privées de logements accessibles aux ménages les plus modestes, permettant une diversité d'habitat et de voisinage.** Ces opérations doivent ainsi favoriser le rapprochement, la compréhension et donc l'intégration sans heurt de populations différentes. Dans cet objectif, seront soutenus en priorité les projets d'habitats participatifs (groupés, coopératifs, alternatifs, solidaires...) qui permettront l'émergence de logements abordables et solidaires pour vivre ensemble autrement.

Dans un esprit innovant, voire expérimental, ces projets doivent :

- imaginer des solutions à partir et en fonction du territoire tout en mobilisant les ressources humaines et physiques locales ;

- favoriser un partenariat diversifié pour aborder des difficultés pas ou peu solutionnées sur ce territoire ;
- mobiliser des ressources nouvelles dans le diagnostic et le montage de projets ;
- prendre en compte les ressources des ménages (le « reste à vivre ») pour sécuriser leur projet d'habitat dans la durée ;
- permettre aux habitants de s'organiser ensemble pour construire des solutions adaptées ;
- réduire les charges énergétiques.

Pour favoriser l'engagement des acteurs locaux, la Fondation de France peut financer des actions d'information, de médiation, de motivation, d'études de faisabilité et d'accompagnement de cette mixité.

Exemples de projets soutenus

- Création d'une offre de logements adaptée aux gens du voyage en voie de sédentarisation.
- Mobilisation de logements durables à loyers maîtrisés accessibles à tous.
- Actions d'information et de médiation entre habitants et élus pour l'implantation réussie de nouveaux logements.
- Aménagement de bâtiments communaux ou autres bâtiments vacants en logements (auto-réhabilitation par ex.) dans le cadre d'une politique globale de développement d'un territoire.
- Auto-construction de logements sociaux ou très sociaux.
- Projets liés à des initiatives d'habitants concernant les copropriétés en difficultés.

Axe 2 – Vivre ensemble dans son territoire : des habitants impliqués dans leurs lieux de vie

Les relations de voisinage et les liens sociaux sont souvent déficients, fragilisés du fait de l'évolution du cadre de vie et des mutations urbaines. Des ménages se retrouvent ainsi isolés dans leur quartier, leur territoire ou leur logement. Leur participation à la réalisation de projets qui les concernent est rarement encouragée. C'est pourquoi la Fondation de France soutient des projets participatifs qui favorisent l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement de l'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble.

Exemples de projets soutenus

- Élaboration de chartes de voisinage.
- Co-gestion avec les habitants d'espaces publics inutilisés, travail commun sur la propriété ou sur les espaces verts par exemple.
- Auto-gestion ou co-gestion de parties communes d'immeubles par les locataires.
- Participation aux décisions des locataires d'une cité lors de la rénovation des immeubles ou de la création d'un éco-quartier.

Critères de sélection

- Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable;
- le projet favorise la diversité de l'habitat et des populations;
- les solidarités de proximité sont encouragées;
- l'implication des bénéficiaires est essentielle;
- la diversité des partenaires financiers est exigée (cofinancements des projets);
- le « vivre ensemble » est encouragé.

Une attention particulière sera portée à l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges.

La demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet.

La Fondation de France peut cofinancer:

Une aide au démarrage ou au développement d'un projet. Il s'agit d'un financement complé-

mentaire qui peut se présenter sous plusieurs formes comme une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, matériel... mais aussi d'évaluation pendant la durée de réalisation (≤ 3 ans).

La Fondation de France ne finance pas:

Le fonctionnement régulier des organismes auteurs des projets, les investissements sur le bâti, les dépenses de matériaux et matériels pour les travaux, d'acquisition ou de réhabilitation, l'assistance sans implication active des bénéficiaires, les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics.

Les dossiers de maisons relais, résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs... ne seront pas soutenus sur l'équipement mobilier mais sur d'autres points si ces projets sont très innovants.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le 22 mars 2013 pour la première session, ou avant le 18 septembre 2013 pour la deuxième session, par voie postale et par mail aux délégations régionales, ou au siège de la Fondation de France pour les projets des territoires non couverts par les délégations. Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.

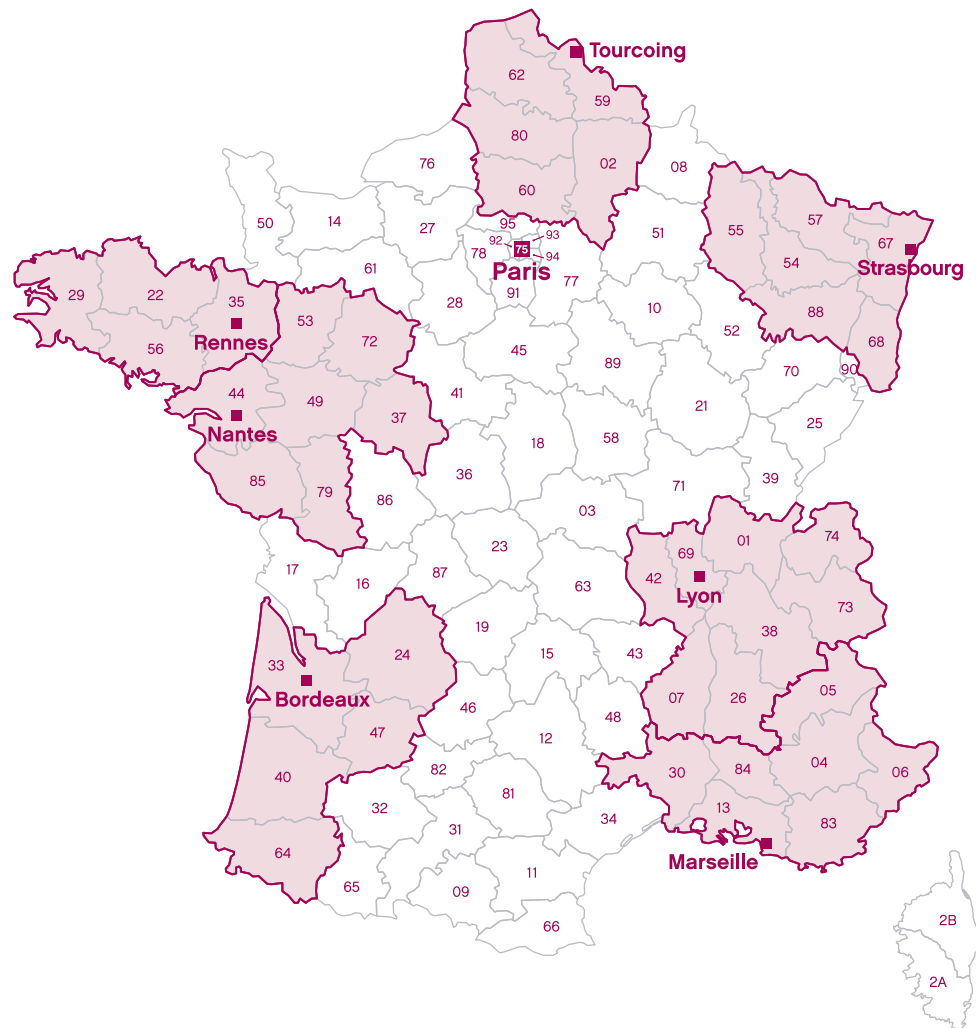


Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Tourcoing, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.



France (hors délégations)

Programme **Habitat**
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 87 49
habitat@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
aquitaine@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22
bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70
loire@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
rhone@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Sainte Marguerite
67083 Strasbourg cedex
Tél.: 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

23 bd Constantin Descat
CS 20327
59336 Tourcoing cedex
Tél.: 03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
provence@fdf.org

Avec les 700 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 100 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**